

APRÈS-MIDI RÉCRÉATIVE
MERCREDI 12 AVRIL
 DE 14 H 30 À 19 H

MAQUILLEUSES 15 H 30 - 19 H
 STRUCTURE GONFLABLE 14 H 30 - 17 H
 ATELIER SCULPTURE DE BALLONS AVEC ANITA LE CLOWN
 GÔTER OFFERT

CENTRE AQUATIQUE DE SEDAN
 Tarif unique 3,50€ (adulte et enfant)

CENTRE AQUATIQUE DE SEDAN
 Esplanade du Lac - Sedan - 03 24 57 44 52
 www.ardenne-metropole.fr



LA LETTRE HEBDO

Stabilité

sylvain.lambert@ardenne-metropole.fr

Par les temps qui courent, l'info est suffisamment rare pour être notée, voire soulignée : réunis en conseil communautaire mercredi soir, les élus d'Ardenne Métropole ont une nouvelle fois décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition locale. En clair, cela signifie que les différentes taxes (d'habitation, sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti et d'enlèvement des ordures ménagères) demeureront au même niveau que l'an dernier. Le tout sans pour autant pénaliser les efforts consentis en matière d'investissement par Ardenne Métropole : l'aménagement d'un campus universitaire, la lutte contre les inondations dans le Sedanais ou l'arrivée de la fibre optique dans toutes nos communes restent plus que jamais d'actualité.

Une bonne fois pour toutes

guy.pratlong@ardenne-metropole.fr

Depuis la création d'Ardenne Métropole, le budget "transports" se révèle très lourdement déficitaire. Des initiatives ont été prises pour réduire ce déséquilibre : la chasse aux bus roulant à vide, la modification des fréquences de passage pour coller au mieux aux besoins des usagers, la mise en place d'un service à la demande sur des trajets peu fréquentés ou encore la révision de la politique tarifaire. Mais ces efforts, même bien réels, ne sont malheureusement pas suffisants, d'où la décision de faire passer de 0,6 à 0,8 % le "versement transport", ou "VT" dont s'acquittent les collectivités et entreprises de plus de 11 salariés. En contrepartie, les élus communautaires se sont engagés à ne plus modifier ce VT pour les 7 années qui viennent.

L'heure de la récré

edith.bouillot@ardenne-metropole.fr

Cela n'aura pas échappé aux nombreux parents que compte le personnel communautaire, nous entamons la semaine prochaine une période bienvenue de 15 jours de vacances scolaires. Et comme il se doit en pareil cas, les équipements ludiques d'Ardenne Métropole se mettent au diapason en proposant des animations orientées vers les enfants. Ce sera notamment le cas ce mercredi 12 avril, au centre aquatique de Sedan, avec une longue après-midi récréative ouverte de 14 h 30 à 19 h. Au programme, un stand de maquillage, des structures gonflables, un atelier sculpture de ballons animé par Anita le clown et, pour couronner le tout, un goûter offert à tous les participants. L'entrée a été fixée à 3,50 euros (tarif unique adultes et enfants).

Le Plui au sec

remi.pellerin@ardenne-metropole.fr

C'est officiel depuis le 27 mars : Ardenne Métropole ne reprendra pas à son compte l'établissement des documents d'urbanisme des différentes communes de son territoire, comme la loi Alur (Accès au logement et un urbanisme rénové) lui en donnait la possibilité. Ce transfert de compétence vers l'intercommunalité devait être automatiquement acté à cette date, sauf si au moins 25 % des communes représentant 20 % de la population d'Ardenne Métropole s'y opposaient. Des chiffres largement atteints, puisque sur 61 communes concernées, 37 se sont opposées à ce transfert, une seule l'approuvant, les 23 autres ne se prononçant pas. Alors, après le Plui (Plan local d'urbanisme intercommunal), le soleil ?